print INDUSTRIE

2èmes ASSISES NATIONALES DES DECHETS INDUSTRIELS

ACTES DES CONFERENCES

LA REVUE DU SYNDICAT NATIONAL DES INGÉNIEURS DE L'INDUSTRIE ET DES MINES N° 16

print INDUSTRIE

SOMMAIRE

N° 16

DEUXIEMES ASSISES NATIONALES DES DECHETS INDUSTRIELS

Rédaction :
Syndicat National des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines
66, rue de Bellechasse
75007 Paris

Directeur de la Publication :
Alain MARNET

Directeur de la Publication adjoint :
Michel BABEL

Rédacteur en chef :
Pierre CRENN

Comité de Lecture :
Denis BERTEL
Joseph BLIGNY-MOREL
André LAURENT
Gérard LECOMTE
Alain MONNET
Christian PELLIGAND
Bernard POHLENZ
Gérard PRIGENT
Sylvie VINCENT

Photos :
Pascal KYRIASIS
Rémi ZMYSLONY

Edition :
O.F.R.E.
41, rue Saint Sébastien
75011 PARIS
R.C. Paris 75 B 1889

Conception - Maquette :
Patrick COUVRAT

Photocomposition :
Elite 77

Imprimé en France

Directeur de la Publicité :
Gérard MEIMOUN

Revue Technique publiée par le Syndicat National des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines

Toutes reproductions, contrefaçons ou tous usages même à titre de modèle des publicités sont formellement interdits sauf accord préalable, périodicité semestrielle
Dépôt légal : Paris.

JOURNEE DU 21 SEPTEMBRE 1993

■ OUVERTURE DES ASSISES

Olivier GUICHARD, *Ancien Ministre d'Etat* 9

Robert GERMINET, *Drire des Pays de Loire* 11

■ DEBAT LA NOUVELLE DONNE

Animé par Daniel BILALIAN, *Journaliste France 2*

Philippe BRONGNIART, *Lyonnaise des Eaux-Dumez*

Jean-Paul GELLY, *Cie St-Gobain*

Michel MAZEROT, *ACFCI*

Gérard MENJON, *Electricité de France*

Patrick NOLLET,
Association Française des entreprises pour l'environnement

Bernard TRAMIER, *Elf Aquitaine*

Klauss TÖPFER, *Ministre Allemand de l'Environnement* 13

■ INTERVENTION DE MICHEL BARNIER

Ministre de l'Environnement 17

■ DEBAT LES LIGNES DE FORCE DE LA POLITIQUE FRANÇAISE DES DECHETS

Animé par Madame Hélène CRIE, *journaliste, Libération*

Jean-Claude FERRAND, *DRIRE de Rhône-Alpes*

Marcel GERENTE, *DAR-PMI, Ministère de l'Industrie*

Henri LEGRAND, *DPPR, Ministère de l'Environnement*

Michel MOUSEL, *ADEME*

Henri PUGNERE, *DRIRE de Provence Alpes-Côte-d'Azur* 21

■ ATELIERS TECHNIQUES

• LES FILIERES DE RECYCLAGE ET DE VALORISATION

Président :
Yann-Marie LE DORE, *ONYX*

Animatrice :
Josée BLANC LAPIERRE, *FRANCE 2* 27

• LES DÉCHETS ULTIMES

Président :
François FIESSENGER, *SITA*

Animateur :
Jean-Michel MEYER, *L'Usine Nouvelle* 31

• LA PLANIFICATION DE L'ELIMINATION DES DÉCHETS INDUSTRIELS

Président :
Alain OHREL,
Préfet de Région des Pays de Loire

Animatrice :
Sophie COURAU DE CLOSETS,
Consultante 35

• LES SITES POLLUÉS

Président :
Pierre DUBOIS, EMC Services

Animatrice :
Jacqueline DENIS-LEMPEREUR,
Sciences et Vie 37

JOURNEE DU 22 SEPTEMBRE 1993

■ ATELIERS TECHNIQUES

• LA GESTION DES DÉCHETS DANS L'ENTREPRISE

Président :
Jean-Paul GELLY, *Cie Saint-Gobain*

Animateur :
Charles-Henri DUBAIL, *Environnement Magazine* 45

• L'INCINÉRATION DES DÉCHETS

Président :
Christian BRODHAG,
Conseil Régional Rhône-Alpes

Animateur :
Jérôme STRAZZULLA, *Le Figaro* 49

• LE FINANCEMENT DE LA GESTION DES DÉCHETS

Présidente :
Clotilde BOUCHET, *Crédit Local de France*

Animateur :
Philippe ESCANDE, *Les Echos* 55

• LES EMBALLAGES

Président :
Laurent GRISEL,
Ancien Président Commission d'Agrément Nationale

Animateur :
Claude RENY, *Emballages Magazine* 57

■ RAPPORT DES TRAVAUX

Par Monsieur François BARTHELEMY,
Ingénieur Général des Mines

En présence des Présidents
des Ateliers Techniques 63

■ INTERVENTION DE GERARD LONGUET

Ministre de L'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce Extérieur 67

■ DEBAT CONCLUSIF QUELLES SONT LES CLES D'UNE BONNE GESTION DES DECHETS INDUSTRIELS ?

ANIME PAR DANIEL BILALIAN, FRANCE 2

Joseph BLIGNY-MOREL, *SNIIM*

Jean-Pierre BOURDIER, *EDF*

Gérard GALLERON, *Sté PRACTICE*

Yann-Marie LE DORE, *ONYX*

Alain MERMET, *PSA Peugeot-Citroën*

Claire METAYER, *Association FRAPEL*

Jacques PELISSARD,
Député Maire Lons-le-Saulnier

Alain PERROY, *Rhône-Poulenc* 71

■ CLOTURE DES ASSISES

Par Monsieur Olivier GUICHARD,
Ancien Ministre d'Etat 77

■ REMERCIEMENTS

par Alain MARNET,
Secrétaire Général du SNIIM 79

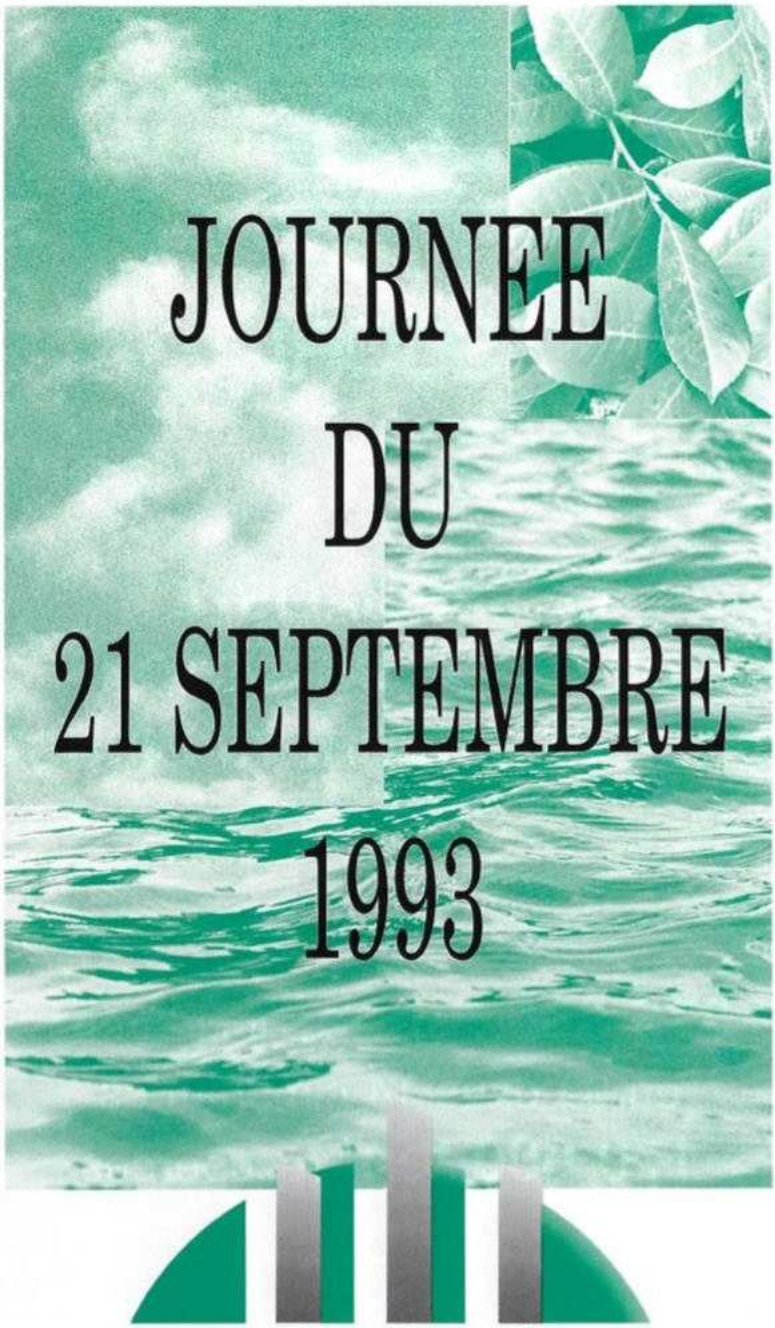

SEANCES PLENIERES

OUVERTURE DES ASSISES

par Olivier GUICHARD
ancien Ministre d'Etat, Président du Conseil Régional des Pays de Loire

Le succès d'hier ne s'est pas démenti puisque vous êtes plus nombreux encore à démontrer par votre présence qu'en choisissant de débattre, ouvertement de la question des déchets, nous ne nous étions pas trompés et qu'il s'agit bien, au-delà des approches techniques, d'une des grandes préoccupations de notre société en cette fin de siècle.

C'est avec un plaisir renouvelé que je vous accueille ce matin pour l'ouverture de cette seconde édition des Assises nationales des déchets industriels. Ce plaisir est mêlé de fierté, car, lorsqu'en septembre 1991 s'ouvraient les premières assises, nous avions été très agréablement surpris de l'intérêt qu'elles avaient alors suscité.

L'environnement est devenu un thème majeur, au propre et au figuré, puisque, politiquement, il y a un peu plus de vingt ans, en était créé le premier ministère ; les quelques doutes qui planèrent à l'époque sur sa légitimité s'effacèrent au fil du temps devant le souci grandissant engendré par les pollutions de toutes sortes. Il ne viendrait aujourd'hui à l'esprit de personne de remettre en cause le bien fondé de ce portefeuille ministériel et votre présence ce matin parmi nous, Monsieur le Ministre de l'Environnement, est le gage de l'attachement de nos concitoyens à cette volonté politique.

A certains moments, nous le constatons, il semble que l'histoire doive s'accélérer parce que les mythes d'hier ne résistent plus aux nécessités du présent.

Les richesses nous sont désormais comptées et nos concitoyens perçoivent de plus en plus clairement qu'ils sont les comptables de l'avenir. Ils sont devenus les gardiens vigilants de l'héritage qu'ils légueront, non pas à la manière de l'Avare de Molière, mais bien avec le souvenir clair de la parabole du talent des Evangiles qui fructifie. Vous aussi n'êtes pas venus durant ces deux jours pour enfouir au creux de vains débats les problèmes qui se posent, même s'ils engagent de sévères remises en cause, mais bien pour les soumettre à l'exercice ingrat de la réflexion et de la critique ; car si la nature est un bien rare et unique, les chemins de traverse qui conduisent à sa protection sont souvent malaisés.

Ainsi, en collaboration avec la DRIRE des Pays de la Loire, dont je me plais à souligner une nouvelle fois, non seulement l'initiative remarquable, mais encore l'audace avec laquelle cette administration a osé prendre les devants, en posant le problème des déchets industriels plutôt que de le gérer, nous avons voulu continuer d'alimenter sur ce thème le large débat ouvert il y a deux ans et sur lequel les faits nous ont donné raison. J'en veux pour preuve les différentes affaires de pyralène, de déchets hospitaliers et autres vieux papiers qui naguère émurent, à juste titre, l'opinion publique et dont les média se firent l'écho.

Les industriels et les communes devenus responsables des déchets qu'ils produisent ont, depuis la loi du 13 juillet 1992, à l'élaboration de laquelle les premières assises ont grandement contribué, des obligations renforcées. La priorité, en effet, a été donnée au développement des technologies propres, au recyclage et à la valorisation.

Ceci, bien sûr, ne va pas sans poser de nombreux problèmes, tant techniques qu'économiques ou sociaux. Je n'en dirai pas plus, Robert Germinet, directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement des Pays de la Loire, se chargera tout à l'heure de vous présenter les axes de réflexion qui ont été choisis pour vos débats.

Je mettrai seulement l'accent sur un sujet qui, vous le savez, me tient particulièrement à coeur, celui de la gestion des déchets vis à vis de l'aménagement du territoire. Au-delà des responsabilités qui incombent désormais aux producteurs de déchets, il est clair que la question serait mal posée si chacun devait travailler pour sa propre chapelle et partant, mettre en place sa propre et unique solution. La réflexion se doit d'être, là comme ailleurs, mais peut-être plus impérativement encore, globale, concertée et transparente.

Il s'agit donc bien, d'une démarche collective à entreprendre qui relève bien d'une action de planification que la Loi du 13 juillet 1992 a opportunément relancée.

Ainsi, planifier le traitement des déchets au niveau départemental et régional, c'est également concourir à un aménagement harmonieux de notre territoire. Lancé sous la responsabilité de l'Etat, le plan des déchets industriels pour les Pays de la Loire est actuellement en cours d'élaboration. La Région s'attachera à collaborer étroitement et attentivement à sa mise en chantier.

Il me reste à vous souhaiter bon courage pour les travaux qui vous attendent et dont nous espérons tirer, comme il y a deux ans, le plus grand profit ; qu'il me soit permis de vous souhaiter également un bon séjour à La Baule que les quelques moments de détente que vous laisseront ces Assises vous permettront de découvrir ou de redécouvrir avec autant de plaisir que j'ai, moi-même, à vous y recevoir. ■

OUVERTURE DES ASSISES

par Robert GERMINET
Secrétaire général des assises.
Directeur Régional de l'Industrie de la Recherche
et de l'Environnement des Pays de la Loire.

"Tout ce que je sais, c'est que je ne sais rien", s'écriait le philosophe après une vie consacrée à la réflexion. Cette profession de foi, provocante par sa caricaturale modestie pourrait, devrait être la devise des Assises sur les déchets industriels et particulièrement de celles-ci, seconde édition et donc plus menacée, encore, d'autosatisfaction.

Cette devise, celle de la modestie extrême, devrait être la définition de notre démarche et s'appliquer aux deux moments importants de notre commune réflexion.

Elle est d'abord justifiée par l'existence même des déchets industriels, véritable phénomène de société de cette fin de siècle, jamais tout à fait cernés, jamais tout à fait analysés mais plutôt restitués dans leur permanente évolution seulement approchés mais jamais fixés.

Nous ne sommes donc qu'au début de notre réflexion, sans assurance aucune d'achèvement.

Dans ces conditions, ce n'est pas pour renouveler le succès des assises de 1991 que nous avons voulu provoquer cette nouvelle rencontre, mais bien plutôt pour confronter, en nous imposant un rythme biennal, l'état actuel de nos connaissances, reposer les jalons, expertiser les avis, relancer la réflexion, réinventer toujours un savoir en ces matières, en imaginant les procédures.

Modestie donc !

Nouveau départ et non illusoires arrivées.

Bien que nous puissions légitimement être fiers que les assises de septembre 91 aient pu donner naissance à la loi de juillet 1992

Mais modestie aussi et c'est ce deuxième moment dont je parlais tout à l'heure, en ce qui concerne les solutions qui peuvent s'appliquer aujourd'hui à cet énorme problème, si mouvant qu'il déborde largement de ses propres frontières.

Car si son analyse exige de prudentes lenteurs, l'on conçoit bien l'absolue nécessité d'une démarche à petits pas et toujours vérifiée en ce qui touche les éventuels remèdes à apporter au mal.

C'est bien l'objet de la recherche pragmatique à laquelle vous êtes conviés durant ces deux jours et qui préside aux rendez-vous techniques que nous nous sommes fixés autour de 8 axes de réflexion :

- les déchets ultimes
- les sites pollués
- les filières de recyclage et de valorisation
- l'incinération
- les emballages
- la planification de l'élimination des déchets
- leur gestion dans l'entreprise
- et le financement de cette gestion.

Deux séances plénières nous réuniront :

- l'une, et c'est aujourd'hui, pour débattre de la "nouvelle donne" en présence du Ministre de l'Environnement, Monsieur Michel BARNIER, qui nous fait l'honneur de présider cette journée ; qu'il en soit une nouvelle fois remercié ;
- l'autre, et ce sera demain, pour évoquer "les clés d'une bonne gestion des déchets industriels", avec Monsieur Gérard LONGUET, Ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce Extérieur.

Ces deux moments ministériels seront le point et le contre point de notre très vaste sujet.

Permettez-moi d'évoquer maintenant, après avoir salué :

- le DARPMI au Ministère de l'Industrie
- le DPPR au Ministère de l'Environnement et mes 18 collègues directeurs présents dans cette salle, le rôle des DRIRE en ce domaine, en rappelant simplement modestement, que leur vocable est à lui seul la liaison entre l'industrie, la recherche et l'environnement, qu'il allie dans une même mission :
  - la modernisation industrielle à la protection des sites
  - la sécurité des installations à celle des personnes et cela sous-tendue par l'innovation technologique.

C'est la conscience même de cette mission qui présida à la naissance de ces assises nationales et à leur co-organisation avec nos partenaires si nombreux que je ne puis, ici, tous les citer ; ils voudront bien m'en excuser.

Je voudrais maintenant exprimer toute ma gratitude à deux de nos parrains sans lesquels notre construction n'aurait pu aboutir :

D'abord à Monsieur Olivier GUICHARD, ancien Ministre d'Etat, président du Conseil régional des Pays de la Loire, sans qui les premières assises n'auraient jamais pu se tenir et qui a bien voulu, une nouvelle fois, nous soutenir sans réserve. Ces assises sont également les siennes.

Ma gratitude va aussi à Monsieur André-Claude LACOSTE, ingénieur général des mines, qui a bien voulu présider le comité d'organisation de ces rencontres, avec le rigoureux talent que tous ceux qui le connaissent lui reconnaissent.

Un dernier mot enfin pour saluer le travail, accompli dans l'ombre, de tout le personnel de la DRIRE des Pays de la Loire qui a manipulé 5 tonnes de papier pour envoyer 30 000 courriers, s'est démené pour accueillir 1 200 participants, pour trouver 867 chambres d'hôtel, négocié 3100 repas, gérer vos arrivées et vos départs sur 4 sites différents avec 15 cars, 45 voitures particulières, 1 TGV avec à son bord 350 personnes, tout cela afin que vous soyez accueillis et puissiez travailler dans les meilleures conditions, tout en divisant au moins par 3 le budget habituel d'une telle opération.

Je n'oublie pas dans mes remerciements tous les ingénieurs du SNIIM qui, partout en France, vont contribuer au succès de ces Assises.

"Tout ce que je sais, c'est que je ne sais rien".

Voilà, me semble-t-il, comme elle fut tout à l'heure l'exorde de mon discours, la formule le concluant au mieux.

A nous, par le sérieux de nos débats, de nos accords et de nos confrontations, de tenter un début de preuve contraire afin de pouvoir dire :

"tout ce que je sais, c'est ce que j'essaie de savoir avec vous".

Merci et bon courage ■

GARE LA BAULE : Arrivée de Michel BARNIER, accompagné de MM ORHEL (Préfet de Région) et GERMINET (DRIRE)

LA NOUVELLE DONNE

Daniel BILALIAN

DEBAT INTRODUCTIF DES SECONDES ASSISES NATIONALES SUR LES DECHETS INDUSTRIELS

Présidé par :

Monsieur Michel BARNIER, *ministre de l'Environnement*

Animé par :

Monsieur Daniel BILALIAN, *journaliste, France 2*

Avec la participation de :

Monsieur Philippe BRONGNIARD, *directeur général de la LYONNAISE DES EAUX-DUMEZ*

Monsieur Jean-Paul GELLY, *directeur des relations sociales et de l'environnement de la Cie SAINT GOBAIN*

Monsieur Michel MAZEROT, *premier vice-président de la commission environnement de l'ACFCI*

Monsieur Gérard MENJON, *directeur délégué à la direction du développement et de la stratégie commerciale d'ELECTRICITE DE FRANCE*

Monsieur Patrick NOLLET, *délégué général de l'association française des entreprises pour l'environnement*

Monsieur Bernard TRAMIER, *directeur environnement du groupe ELF AQUITAINE*

Interview de :

Monsieur Klaus TÖPFER, *ministre allemand de l'environnement*

Deux ans après les 1ères rencontres de LA BAULE, ce débat introductif a permis de mesurer l'évolution des enjeux économiques, sociaux et internationaux de la gestion des déchets. Les industriels manifestent désormais une ATTITUDE VOLONTARISTE, même si pour le moment des difficultés subsistent, notamment du côté des PME-PMI.

Ces mêmes industriels demandent une harmonisation des législations françaises et européennes dans le but de :
- éviter les distorsions de concurrence
- favoriser la pérennité des filières de valorisation

Recréer un climat de confiance sur les problèmes de déchets, établir de véritables priorités de manière à ne pas décevoir le public, favoriser l'entrée des PME-PMI dans les métiers nouveaux de l'environnement notamment les déchets, réfléchir davantage à la conception de produits propres, effectuer une pause réglementaire, telles sont les principales conclusions formulées par les acteurs du débat.

Et pour l'avenir, priorité à l'action.

PRESENTATION DU THEME DANIEL BILALIAN

Deux ans après les 1ères Assises de LA BAULE, comment la France a-t-elle légiféré ? N'y-a-t'il pas lieu d'opérer une pause réglementaire ? Quelles sont les conséquences de ces lois, c'est-à-dire le coût économique du traitement des déchets.

Comment les grands groupes industriels ont pris en compte ces problèmes ? et les PME, ont-elles les moyens internes de régler ces problèmes ?

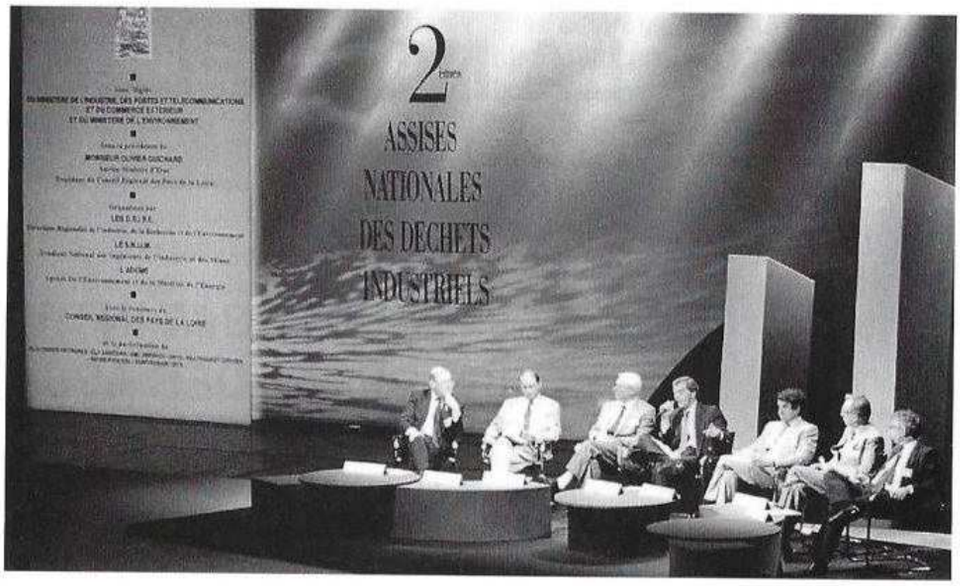

LA PRISE EN COMPTE DU PROBLEME DES DECHETS PAR L'INDUSTRIE

LES GRANDS GROUPES

M. NOLLET - Nous assistons à une prise en main de la responsabilité des industriels sur les problèmes des déchets. Les industriels disent : *"les déchets industriels nous concernent, nous avons une attitude volontariste, mais il faut des priorités, nous ne pouvons pas tout faire en même temps".*

M. TRAMIER - Le bilan peut se faire à 3 niveaux :

- de gros efforts ont été faits pour réduire la production des déchets et développer les technologies propres.
- des organisations pour gérer le problème se mettent en place.
- des projets en matière de recherche voient le jour.

LES PME-PMI FACE A LA PROBLEMATIQUE DES DECHETS

M. MAZEROT - Les grands groupes, depuis 10 ou 15 ans, sont attelés à ce problème et ont obtenu des résultats, mais il ne faut pas oublier que la richesse du tissu industriel français est liée aux nombreuses PME-PMI, pas encore suffisamment sensibilisées à ces produits.

Les structures consulaires que sont les 150 chambres de commerce et d'industrie peuvent jouer auprès de ces entreprises un rôle de démultiplication extraordinaire, en collaboration avec les DRIRE et l'ADEME.

M. BRONGNIART - Les organismes publics, les professionnels et les collectivités publiques doivent aider les entreprises de 10, 100, 200 salariés à être plus attentives à l'environnement.

Daniel BILALIAN - Quelles aides concrètes peut-on apporter aux PME-PMI ?

M. MENJON - Une des premières actions significatives d'EDF a été de conclure une alliance avec une PMI bien connue dans la région nantaise, SOAF ENVIRONNEMENT.

M. BRONGNIART - La prise en compte d'une gestion sérieuse des déchets va se traduire par des factures qui peuvent être insupportables pour ces entreprises, ce qui implique dans ce domaine des aides.

M. GELLY - SAINT GOBAIN est un grand groupe, mais peu de gens savent en fait que nous vivons à l'intérieur comme une fédération de PME (300 établissements de 100 à 150 personnes). Notre souci est donc de faire en sorte que l'ensemble des petites unités qui constituent le groupe soient informées, sensibilisées, convaincues de l'action à mener. C'est extrêmement lourd et par conséquent, dans un réseau de PME régionales, cela doit être très difficile.

LA REGLEMENTATION : NECESSITE D'UNE PAUSE REGLEMENTAIRE

Daniel BILALIAN - N'est-il pas temps de faire appliquer la législation qui existe et de faire une pause vis-à-vis des nouvelles législations ?

M. NOLLET - La législation actuelle est à peu près correctement appliquée par les grandes entreprises qui possèdent des directions environnement depuis plusieurs années.

En revanche, les PMI ne peuvent pas suivre. Il existe à peu près 5000 pages de textes législatifs et réglementaires sur l'environnement et le droit français, plus le droit européen.

M. GELLY - Il est souhaitable d'obtenir un peu plus de rationalité scientifique dans les choix qui sous tendent les textes.

M. BRONGNIART - Trop de réglementations peut entraîner des réactions négatives.

La loi de 1975 était bien rédigée, compréhensible, courte, avait beaucoup de qualités que certaines lois contemporaines ont perdues.

La machine à produire des textes s'est remise en route en 1987-1988.

Les textes récents sont bons, parce qu'ils visent la continuité avec les textes antérieurs par l'instauration de modalités techniques, financières et fiscales (schémas directeurs de traitement, taxes sur les décharges, garanties financières et juridiques demandées aux exploitants d'installations classées ...), mais il est maintenant raisonnable d'assimiler tout cela.

LES LEGISLATIONS FRANCAISES ET EUROPEENNES

Daniel BILALIAN - Entre les législations françaises et européennes, y-a-t-il une grande discordance ou va-t-on vraiment vers une harmonisation ?

M. GELLY - Nous avons des filiales en Allemagne, dans tous les pays européens, qui sont totalement intégrées en termes de gestion, mais qui sont confrontées localement à des modes de traitement et de récupération des déchets, totalement différents, ce qui n'est pas sans poser de problèmes.

M. TOPFER, ministre allemand de l'environnement - Il y a à peu près un an, madame Ségolène ROYAL a interdit l'importation de déchets ménagers en France et nous avons accepté alors ce défi.

Aujourd'hui, nous disposons d'une législation européenne qui laisse le champ libre aux solutions nationales. Chaque partenaire de la CEE doit s'efforcer à l'AUTARCIE dans la production d'infrastructures destinées aux déchets, dans le retraitement, dans l'élimination, avec pour objectif d'éviter la production de ces mêmes déchets.

En ce qui concerne les discussions sur la directive emballages, nous allons aussi essayer de trouver une position commune afin d'éviter que l'Europe ne connaisse encore des problèmes d'HARMONISATION.

M. BRONGNIART - La conversion de M. TOPFER est spectaculaire ! Comment a-t-il pu évoluer en si peu de temps d'un discours fondamentalement exportateur de produits vers un discours dans lequel il prononce le mot autarcie. N'oublions pas que l'Allemagne est le plus gros exportateur de déchets du monde ....

Il était temps de trouver une voie raisonnable.

M. NOLLET - Il était ridicule d'exporter des déchets ménagers de Bavière près de Bordeaux, pour les mettre dans une décharge. En revanche, certains déchets industriels peuvent être traités dans des installations performantes et spécialisées qu'il n'est pas nécessaire de multiplier en Europe.

M. TRAMIER - Que ce soit au niveau Européen ou Français, bien clarifier nos problèmes au milieu de tout l'éventail des réglementations est nécessaire, en évitant les positions extrémistes de part et d'autre.

LES CONSEQUENCES ECONOMIQUES DES NOUVELLES LOIS : CONTRAINTES OU FACTEURS DE CROISSANCE ?

M. TRAMIER - D'une façon générale, l'environnement et plus particulièrement le traitement correct des déchets, coûte cher.

Mais ce coût n'a pas d'importance si on peut le répercuter sur le prix du produit fini tout en restant compétitif.

En Europe, les contraintes sont généralement comparables pour tous les pays, mais en dehors de l'Europe, beaucoup de pays n'ont aucune contrainte et alors nos produits, par rapport aux produits de ces pays, ne sont plus compétitifs.

Il faut donc harmoniser les prix, en leur faisant supporter le coût de l'environnement

M. MENJON - Bien traiter l'environnement peut être aussi un élément de progrès puisque la première chose à faire pour être exemplaire est de ne pas produire de déchets.

M. NOLLET - Pour certaines entreprises et même des PMI, cela a été un facteur de croissance. Une meilleure protection de l'environnement peut amener un bénéfice sur le compte d'exploitation.

M. BRONGNIART - Les industries de l'environnement créent de l'emploi parce qu'elles se développent vite, en France, à l'étranger....

M. MAZEROT - Nous avons fait récemment l'inventaire des entreprises spécialisées dans le domaine de l'environnement, dans la proche région lyonnaise : elles sont au nombre de 200 dans les domaines du conseil, de l'instrumentation, du traitement de l'eau, etc ....

M. MAZEROT - Le véritable problème est celui de la VALORISATION DES FILIERES. La philosophie de la loi de 1992 est basée sur la possibilité de recycler, valoriser par l'organisation de filières ....

M. BRONGNIART - Comment peut-on mettre sur pied une politique de recyclage, alors que le reste de l'industrie ne peut pas, ne veut pas, n'est pas en mesure de prendre des produits recyclés dans des conditions industrielles convenables ?

Si l'industrie ne devient pas une industrie orientée vers le recyclage, nous aurons un énorme problème et la politique de recyclage sera discréditée. L'industrie doit donc modifier ses structures et ses habitudes pour devenir un peu plus ouverte aux impératifs du recyclage.

M. GELLY - Le vrai problème est la pérennité des circuits d'approvisionnement des filières de récupération. Le papier carton est un exemple peut-être extrême, mais s'il continue à y avoir des différences de prix d'importation, à prix nul ou négatif du papier carton d'Allemagne, la filière de récupération française disparaîtra. Enorme problème !

M. BRONGNIART - Il faut revenir sur terre et regarder ce que nous pouvons faire, dans des conditions à peu près réalistes.

Les Assemblées Générales de l'ensemble des syndicats de l'industrie des déchets, tenues hier à LA BAULE, ont demandé :

- que la valorisation énergétique soit reconnue
- que les taux de recyclage déments des directives CEE soient revus ; nous avons proposé que les normes 2002 soient 20 % le recyclage, 10 % le compostage, 50 % d'incinération et valorisation énergétique et 10 à 15 % de déchets ultimes.

M. MENJON - Contrairement à l'exemple allemand, la solution de valorisation énergétique, que cite M. BRONGNIART, est une des solutions à côté du recyclage matière ou du recyclage des produits eux-mêmes.

Un mot n'a pas encore été prononcé, mais qui est important, le mot ECO-BILAN ou bilan environnement.

A chaque solution, il faut associer une analyse assez détaillée de ses avantages et de ses inconvénients au plan économique et au plan de l'environnement avant de conclure.

L'ATTITUDE DU CORPS SOCIAL (PUBLIC, COLLECTIVITES...) PAR RAPPORT AU PROBLEME DU TRAITEMENT DES DECHETS INDUSTRIELS

M. BRONGNIART - On peut dire que les idées sont communes entre les élus, les fonctionnaires de l'Etat, les industriels producteurs, les industriels prestataires de services. Mais il semble que les véritables intéressés, c'est-à-dire les populations, soient restés en dehors, et que les réactions des populations à l'égard de tout cela sont toujours aussi négatives.

Daniel BILALIAN - Et pourquoi à votre avis ? Défaut d'explications, défaut de communication ? ....

M. BRONGNIART - Oui, je pense d'abord que l'on a trop fait rêver les gens sur des solutions idéales du genre zéro déchet, fermer les décharges. C'est très difficile d'ouvrir une décharge, alors que les plus hautes autorités de l'Etat nous disent qu'elles vont disparaître.

La période future doit être celle de l'embrayage sur la réalité.

M. NOLLET - D'une manière générale, et surtout sur ces problèmes d'environnement et pas seulement sur les déchets industriels, il faut changer la nature des déchets.

Les industriels sont prêts à faire beaucoup de choses, mais il faut leur fixer des priorités, et des priorités respectables.

M. MAZEROT - Il faut que les industriels, grands ou petits, les grands le font déjà, mais il faut que les petits apprennent à le faire aussi - apprennent à mieux communiquer et sachent communiquer à temps.

Il ne faut pas hésiter, dès qu'un projet naît, à réunir un comité de citoyens, d'associations, etc.. pour les tenir informés ..... ■

LA POLITIQUE DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT FACE AUX DECHETS INDUSTRIELS

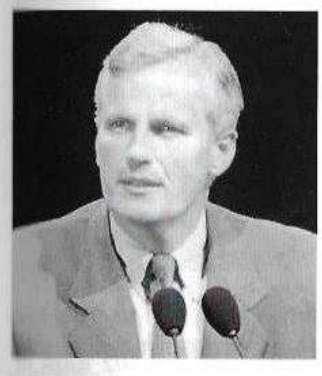

Par Michel BARNIER, *ministre de l'Environnement*

Je suis heureux de constater avec vous le succès de ces secondes Assises Nationales des déchets industriels. Je n'en suis guère surprls car votre rendez-vous est connu pour le sérieux et la qualité de ses débats, mais aussi parce que cette question continue de créer interrogations et problèmes.

Sans doute mon expérience d'élu local m'a amené à beaucoup travailler sur des solutions à trouver en matière de déchets, que ce soit la valorisation en technique routière ou des méthodes de traitement plus classiques.

J'ai pourtant accepté l'invitation qui m'a été faite par Olivier GUICHARD, de participer à vos travaux afin de vous faire part, à la fois des quelques réflexions que j'ai du traitement des déchets industriels, mais aussi de projets ou d'objectifs que je donne à mon ministère.

Je parlerai, tout d'abord, de la politique à mener en amont dans les usines puis de traitement.

Je concluerai enfin par une question qui est distincte de celle des déchets, mais qui y est souvent associée, je veux parler des sols pollués.

LA PREVENTION

Avant de réfléchir au traitement, c'est à la source qu'il faut favoriser une moindre production de déchets. Cette responsabilité pèse sur les acteurs économiques à l'origine de leur production.

Je tiens toutefois à préciser que cet objectif de réduction à l'amont, ne peut s'accomplir indépendamment des autres objectifs environnementaux comme la limitation de la pollution de l'air et de l'eau ou de la consommation d'énergie.

L'environnement est indivisible et j'ai le souci, que la politique soit globale et ne crée pas de transfert de pollutions.

Les déchets d'aujourd'hui sont, on le sait, parfois les produits de politiques efficaces de traitement de la pollution de l'air ou de l'eau qui ont été menées depuis plusieurs années.

Plusieurs moyens existent, pour prévenir la production de déchets :

- les démarches volontaires : l'identification et la labellisation des produits les plus respectueux de l'environnement est pour moi une voie très importante. Elle est incitative et peut largement bénéficier aux industriels. J'attends aussi des branches industrielles comme cela s'est fait dans d'autres pays, qu'elles s'efforcent de faire la chasse aux emballages inutiles et superflus. Sur ce point, je suis décidé à engager une concertation.
- les démarches incitées par l'administration : parmi celles-ci, je citerai, bien sur, les études déchets. Cette démarche a rencontré l'intérêt de beaucoup d'industriels, en particulier, par son bien-fondé économique. On retrouve là, le phénomène qu'on avait pu observer lorsque les premières actions avaient été menées afin de limiter les consommations d'eaux et réduire les rejets. Il en est souvent ainsi, lorsqu'on se penche pour la première fois, sur un problème.

  Au-delà de ces premiers constats, nous attendons maintenant la mise en place de véritables technologies propres dans les entreprises, économes en eau, polluant peu l'air, produisant moins de déchets et consommant moins d'énergie.
- les démarches à caractère fiscal : la taxe sur la mise en décharge en est un exemple, je pense personnellement que son montant actuel est encore trop faible pour que son internalisation ait un effet sensible.
- les démarches réglementaires : elles sont bien sûr indispensables, même si en la matière l'objet n'est pas facile à appréhender.

De même que pour les rejets dans l'air et l'eau, la production de déchets des entreprises devra être encadrée, après réalisation des études déchets.

LE TRAITEMENT DES DECHETS

Quelle que soit la politique de prévention qu'on adopte, le "déchet zéro" comme le risque nul n'existe pas. Il faut donc accepter que l'on produise des déchets et les traiter correctement.

Pour ce qui est des déchets industriels spéciaux, je crois que la France est dans une situation tout à fait exemplaire. Sa capacité de traitement physico-chimique ou par incinération, est largement suffisante.

Une véritable industrie de l'environnement s'est ainsi créée et continue à se développer. J'en veux pour preuve les extensions ou la création de certaines usines qui se font actuellement. Ceci illustre d'ailleurs bien qu'un effort supplémentaire en faveur de l'environnement est un facteur de développement et d'emploi.

Je suis beaucoup plus inquiet de la situation rencontrée en matière de déchets industriels dits banals où l'on retrouve une situation similaire à celle des ordures ménagères.

N'attendez pas de nouvelles annonces de ma part dans ce domaine. Il faut enfin quitter la gesticulation et le discours et penser à l'action. Les instruments sont en place pour cela, et l'Etat fera son travail.

Je suis conscient que cette politique réclame des efforts considérables des industriels et des collectivités, mais certains montrent déjà l'exemple, il faut maintenant aller de l'avant partout. Plutôt faire un bon suivi que chercher des effets d'annonce.

Pour atteindre notre objectif d'ici l'an 2000, il faudrait que dix installations de traitement se créent tous les ans en France et non pas deux comme aujourd'hui. Il faut, pour avancer, faire des choix dans l'allocation des ressources dans ce pays : faire plutôt des stations d'épuration et des installations de traitement de déchets, que trop de routes et d'autoroutes.

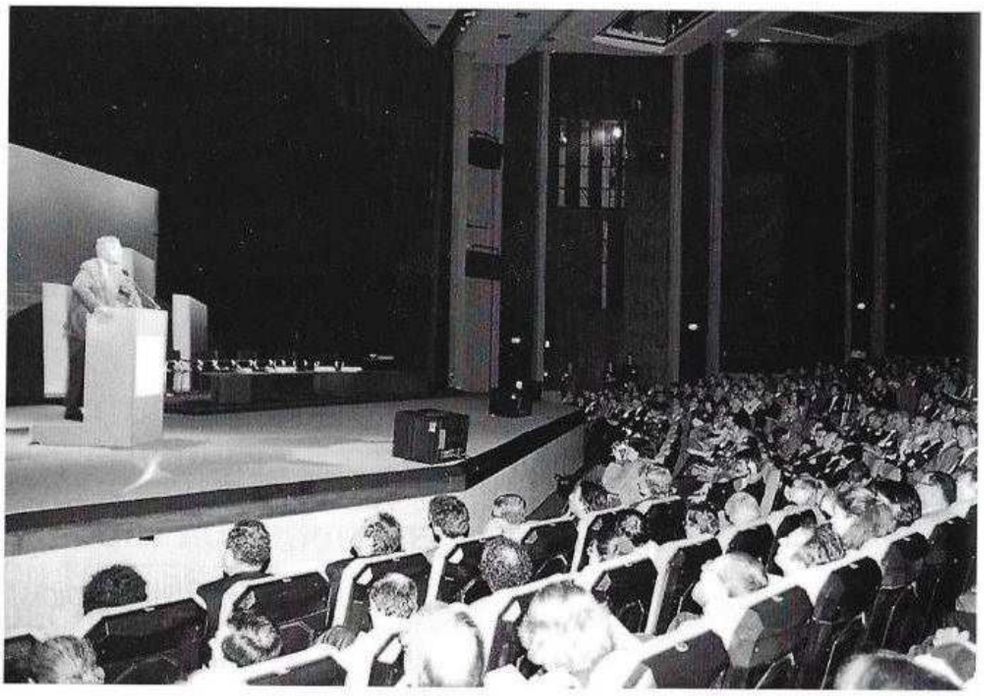

Je compte prendre en compte la nécessaire solidarité écologique entre les communes en mettant en place, par exemple un mécanisme de péréquation de la taxe professionnelle y compris pour les centres de classe II.

Un grand quotidien cite, aujourd'hui, le chiffre de 100 milliards de francs comme surcoût de la politique des déchets, jusqu'à l'an 2000. Ce chiffre est peut-être même sous-estimé, en tout cas il ne me choque pas. Il s'agit d'environnement, mais aussi de travail et d'emploi.

J'entends faire en sorte, non pas que l'Etat crée de nouvelles réglementations qui seront mal appliquées, mais joue son rôle réglementaire :

Les services d'inspection des Installations classées sous la coordination des DRIRE travailleront avec les élus pour supprimer les décharges sauvages, mais aussi instruire les dossiers d'installations de traitement. Les emballages industriels et commerciaux feront l'objet d'un décret qui rendra la valorisation obligatoire.

Une prise de conscience des producteurs de déchets est nécessaire. Ceux-ci devront être traités. Je suis soucieux que cette politique se mette en place progressivement mais sûrement afin que les investissements nécessaires soient réalisés.

Je pense aussi être dans mon rôle en faisant sauter un certain nombre de verrous normatifs par exemple, qui empêchent que des marchés s'ouvrent aux produits recyclés. Pour d'autres produits, et vous connaissez tous le cas de mâchefers, il s'agit de découvrir et encadrer l'impact sur l'environnement que peuvent créer les nouveaux produits.

Je pense également qu'il faut encourager le recyclage de certains matériaux utilisables, pas exemple en technique routière (gravats, déblais de démolition). Cela signifie moins d'espace occupé par les déchets et moins de carrières.

La capacité d'expertise, le rôle d'éclairer les pouvoirs publics et les collectivités, la connaissance, l'incitation à des initiatives exemplaires : j'ai fixé ces objectifs à l'ADEME.
Cependant, beaucoup reste encore à faire, je ne citerai que deux points :

- la connaissance des flux de déchets industriels banals, très imparfaite. Nous attendons par la réalisation des plans départementaux, un bilan exact des flux. Je le rappelle, ils doivent obligatoirement traiter des DIB.
- Une évaluation écologique des filières d'élimination des déchets. J'ai demandé à l'ADEME de lancer un programme en ce sens. Cette agence dont j'avais approuvé la création en son temps, connaît des débats sur son organisation, son rôle et son budget. Je veux simplement dire, pour ce qui concerne les compétences qui sont les miennes, que je compte sur elle.

La clarification des compétences : elle reste encore à faire entre les collectivités locales et l'état en matière d'environnement.

Nous travaillons en ce moment sur un projet de loi qui clarifiera ces compétences et qui précisera notamment le rôle des conseils généraux et régionaux.

La prise en compte des intérêts et des conceptions françaises au niveau européen : vous le savez, comme dans beaucoup de domaines, l'unification européenne impose aussi des normes communes.

En matière de déchets, que ce soit pour les directives incinération ou celles sur les emballages et la mise en décharge, la France peut faire valoir son expérience au service de l'environnement et, souvent, ses bons résultats.

Je m'attacherai à défendre nos conceptions et nos idées, face à ce qui tient malheureusement parfois du dogmatisme ou de la volonté de faire passer des intérêts industriels particuliers.

Voici dans quel esprit j'envisage mon action afin que se mettent en place les instruments qui feront que notre pays gérera correctement ses déchets dans dix ans.

LE STOCKAGE DE DECHETS

La décharge est le maillon faible de toute politique des déchets. Tant qu'il sera possible de se débarrasser à bon compte de nos résidus dans des trous ou excavations plus ou moins contrôlés, à quoi bon faire des efforts pour traiter correctement, limiter la production et recycler.

Paradoxalement, cette politique se condamnerait elle-même à court terme car si les français admettent aujourd'hui, aussi difficilement, l'ouverture d'un centre de stockage de déchets ultimes, c'est bien parce qu'ils ont en mémoire les décharges brutes du passé récent.

Toute politique de traitement engendre des déchets ultimes, il ne faut pas mentir aux français sur ce point.

Il nous faudra donc des stockages de déchets ultimes, répartis d'une manière équilibrée sur l'ensemble du territoire. Sans doute au moins un par région pour ceux qui sont assimilables aux déchets industriels spéciaux.

Je suis moins pessimiste que l'année dernière dans ce domaine. Nous observons, bien qu'aucune nouvelle décharge de classe I n'ait été ouverte, que quatre installations existantes ont été étendues.

Votre région, Monsieur le Président, Olivier GUICHARD, compte d'ailleurs un site qui fait figure d'installation pilote pour les futurs centres de stockage de déchets ultimes assimilables aux déchets industriels spéciaux.

Un des signes les plus favorables est également l'implication accrue des conseils régionaux et des collectivités territoriales dans ce domaine. J'en tiendrai compte dans le projet de loi que je présenterai sur la décentralisation et la clarification des compétences au printemps 94.

J'espère que les réflexions menées dans le cadre des plans régionaux d'élimination des déchets industriels spéciaux mèneront à la création d'un centre dans chaque région.

Le Gouvernement prendra, en la matière, ses responsabilités. L'existence de ces centres m'apparaît comme une nécessité pour la protection de l'environnement.

Je tiens ici à souligner l'importance et le caractère exemplaire de la démarche de la SEMEDDIRA en Rhône-Alpes, qui a su associer tous les acteurs pour sa démarche et dont le souci de rigueur est reconnu.

L'inquiétude actuelle est due au manque de transparence du passé. Un décret sur les CLI devrait être bientôt signé et j'entends mettre en route une réforme de l'enquête publique (mission BOUCHARDEAU).

LE TRAITEMENT DES SOLS POLLUES

Après avoir exposé mes quelques idées en matière de déchets, je tenais à dévoiler devant vous, quelles seront les grandes lignes de la politique que j'entends initier en matière de sols pollués.

La prévention des risques et des pollutions industrielles fait l'objet, depuis de nombreuses années, d'actions cohérentes et concertées. Celles-ci ont déjà conduit sur le plan industriel, à des résultats notables. L'impact des activités humaines sur l'environnement se réduit ainsi, mais les traces des pollutions passées en sont malheureusement d'autant plus perceptibles. L'histoire nous a, en effet légué des pollutions historiques, constituées d'anciens dépôts de déchets, de sols et d'eaux souterraines pollués, dont la mémoire collective a parfois déjà oublié l'existence et la localisation précise.

Les cas de pollution les plus flagrants, ont fait l'objet d'actions de résorption efficaces, mais menées au coup par coup.

L'existence de ces sites pollués doit être admise et nous devons apprendre à les traiter dans la transparence et la rigueur mais avec sérénité. Je n'aime pas l'expression de "point noir" qui vise plus à créer un effet de choc qu'à contribuer à une définition rigoureuse.

Il convient de parler des milliers de sites probablement pollués sans faire de catastrophisme excessif, par avance.

Nous souhaitons aujourd'hui impulser une politique efficace et raisonnée de traitement des sites et sols pollués.

Cette politique ouvre trois grandes lignes directrices qui feront l'objet d'une circulaire aux préfets :

Sans attendre, j'ai d'ailleurs souhaité cette année faire débloquer 50 MF dans le cadre du plan de relance.

Cette circulaire portera sur deux points :

1) La recherche des sites et sols pollués

L'identification de ces sites se fera sur la base de constats de l'inspection ou sur des campagnes de diagnostic. Ceci concerne les sites actuellement en activité, mais aussi ceux qui sont abandonnés. Il peut s'agir d'usines comme de décharges d'ordures ménagères.

Ces inventaires régionaux conduiront à l'élaboration d'un fichier national des sites pollués avec toutes leurs caractéristiques.

2) L'évaluation des risques et de la vulnérabilité de chaque site

Il sera fait une évaluation initiale grâce à des outils méthodologiques. Cette évaluation est nécessaire pour définir une hiérarchisation des priorités de traitement.

Des objectifs de réhabilitation seront enfin définis en fonction de l'impact du site et de son usage futur. Les premiers outils seront disponibles en 1994.

3) Des structures de concertation et d'information

Elles seront créées à deux niveaux :

- au niveau national : un groupe de travail sera créé afin de participer à la définition technique et scientifique de tous les éléments de cette nouvelle politique,
- au niveau local : des groupes régionaux devront, comme pour les plans régionaux d'élimination des déchets, mettre en place cette politique.

Cette action nécessite la participation de tous : élus, industriels, administrations, associations, leur rôle sera de piloter l'inventaire, mais aussi d'être le lieu d'une concertation et d'une information fiable et scientifique.

Je pense, en particulier, au rôle que peut jouer à nos côtés l'Association "Entreprise pour l'Environnement".

Je suis conscient, que ce travail nécessitera du temps et aussi de l'argent afin de résorber les nombreux sites que nous découvrirons ; c'est pourquoi, je suis attaché à ce que ce programme s'exécute par priorités. Je suis toutefois décidé à le lancer, sinon à le réaliser entièrement, ce qui prendra 10 ans.

CONCLUSION

Je voudrais, avant de vous laisser, saluer ici les organisateurs de ces assises. Leur tenue peut nous paraître déjà naturelle. Il est pourtant rare que des services de l'Etat s'associent à une collectivité territoriale pour offrir aux acteurs nationaux de l'environnement et de l'industrie un lieu d'échange et de réflexion.

Et encore plus rare qu'une première initiative réussie débouche sur une série et institue pratiquement une habitude, celle de se réunir dans cette ville accueillante, dont je salue le maire, député et président du Conseil régional, Olivier GUICHARD.

Je me réjouis de constater que des collectivités territoriales comprennent que le développement de leur territoire ne peut plus se faire sans intégrer la défense de l'environnement et qu'elles s'engagent effectivement dans ce sens.

Je souhaite également souligner la participation de l'ADEME qui constitue un acteur essentiel de la politique des déchets.

Il me semble enfin important d'adresser ma reconnaissance au Syndicat National des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines qui, en s'associant à cette manifestation, prouve à nouveau s'il en était besoin, l'attachement que ses membres portent à leurs fonctions dans le domaine de l'environnement au titre de l'inspection des installations classées.

Je tiens enfin, bien naturellement, à remercier de son initiative la DRIRE des Pays de la Loire qui s'est à nouveau investie avec efficacité dans l'organisation de ces assises. ■

LES LIGNES DE FORCE DE LA POLITIQUE FRANÇAISE DES DECHETS

Animé par Madame Hélène CRIE, *journaliste, Libération*

Avec la participation de :

Monsieur Jean-Claude FERRAND, *Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de la région Rhône-Alpes*

Monsieur Marcel GERENTE, *Directeur de l'Action Régionale et de la Petite et Moyenne Industrie, Ministère de l'Industrie*

Monsieur Henri LEGRAND, *Directeur de la Prévention des Pollutions et des Risques, Ministère de l'Environnement*

Monsieur Michel MOUSEL, *Président de l'ADEME*

Monsieur Henri PUGNERE, *Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur*

Présentation, un an après l'entrée en vigueur de la "loi déchets", de la nouvelle politique française de déchets, assortie des tendances réglementaires qui se dessinent, premiers bilans en matière d'aides et d'incitations, témoignages sur la mise en œuvre de cette politique, telles ont été les principales lignes de ce débat. Une large plage a été réservée aux échanges avec la salle.

H. CRIE : Voici deux ans, le rapport DESTOT affichait la nécessité d'un discours cohérent s'appuyant sur la traduction juridique et un schéma national d'élimination. Où en est-on sur l'application de la loi ?

Mr LEGRAND : contrairement au climat de crise d'il y a deux ans sur la suppression ou non des décharges, grâces aux efforts réalisés, la sérénité s'est installée. Cette évolution est le fruit d'objectifs fixés d'une manière pragmatique à moyen ou long terme. Elle s'inscrit dans le cadre de discours préalables à la prise de textes officiels. C'est un mouvement de découverte en marchant et de recalage permanent des objectifs.

La mise en place de processus devant conduire aux plans territoriaux d'élimination des déchets et de la taxe sur la mise en décharge de déchets ménagers ont été les deux premières priorités retenues. La loi du 12 juillet 1992 introduit pour les installations classées des garanties financières, des conditions de réhabilitation à envisager à l'origine des stockages. Des dispositions ont été prises sur le droit à l'information et les conditions d'association des communes accueillant des installations de traitement des déchets. Un texte est en préparation sur les emballages industriels et commerciaux.

H. CRIE : l'ADEME est un outil puissant en matière de déchets. Elle collecte les sommes versées au titre de la taxe sur la mise en décharge. Est-ce que l'argent rentre et pourquoi faire ?

Mr MOUSEL : pour l'année 1993, aux alentours de 200 MF seront perçus. Avant de parler de l'usage de cet argent, il faut rappeler que l'ADEME a une mission d'orientation et d'apport à l'ensemble des acteurs des outils qui leurs sont nécessaires.

Elle intervient aussi bien au niveau de la prévention que des problèmes concrets de pollution. Elle permet aux décideurs de faire un bon choix en particulier par l'apport de connaissances. Elle encourage des opérations considérées comme de référence.

La collecte réalisée par le fond de modernisation de la gestion des déchets n'est pas une solution définitive au problème des déchets. Ce qui a un sens, c'est l'intégration de tous les éléments dans une politique qui doit disposer de moyens dans la durée ; autant les taxes sont stables, autant les moyens issus du budget liés à des décisions annuelles sont sujets à inquiétude pour assurer la continuité dans le temps des actions engagées.

H. CRIE : le rapport DESTOT considérait que l'on ne pouvait pas parler d'une filière française dans le domaine d'activité des déchets. Existe-t-elle ?

M. GERENTE : les professionnels spécialisés dans le domaine des déchets n'ont pas la puissance financière pour que se développe cette industrie de l'environnement, pour se placer sur les marchés nationaux et internationaux. La solution ne réside pas uniquement par les grands groupes.

L'Eco-industrie, ce n'est pas uniquement les déchets ; ce sont les appareils de mesure, les matériaux antipollution. L'industrie française n'a pas encore pris sa place au niveau international dans tous les domaines de l'environnement notamment dans celui des déchets.

Le ministre de l'industrie attache une grande importance à une meilleure connaissance de la situation des déchets (quantitative, qualitative) et aux risques encourus par le milieu ou la santé lors du traitement de ces déchets.

Des fonds régionaux d'aide au conseil sont ouverts dans le domaine de l'environnement pour soutenir les Eco-bilans, pour conduire des actions collectives.

H. CRIE : la région RHONE-ALPES manque de décharge de classe 1. Quelle est l'action de la DRIRE au jour le jour sur la politique des déchets de la région.

Mr FERRAND : malgré tous les efforts faits, il n'y a pas de décharge de classe 1. Cependant, la situation évolue par l'adoption d'un plan régional d'élimination de déchets, présenté aux institutionnels et à la presse.

Ce plan, au-delà des lacunes et des besoins d'aujourd'hui connus, se veut percevoir les évolutions des besoins dans les années qui viennent afin de pouvoir gérer les situations futures. Il y a une approche de l'ensemble des filières de traitement et non de la décharge de classe 1.

La SEMEDDIRA, société d'économie mixte associant le conseil régional, les conseils généraux, les industriels, les producteurs et éliminateurs de déchets, l'ADEME, a retenu pour ce plan des critères permettant de choisir des localisations de décharge de classe 1 et a mené une étude à caractère technique et économique destinée à conjuguer ces critères avec les possibilités de terrain. Ces actions s'inscrivent dans une concertation étroite.

Ce plan conforte et infléchit parfois les initiatives privées et donne lieu à des actions partenariales avec les collectivités locales, le conseil régional.

Il doit déboucher d'ici quelques semaines à l'identification précise de certaines zones susceptibles de recevoir une décharge de classe 1.

H. CRIE : la région Provence Côtes d'Azur confrontée aux mêmes problèmes a essayé de les résoudre par une démarche originale.

Mr PUGNIERE : dans le cadre du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles Provence Alpes Côtes d'Azur, placé sous l'autorité du Préfet et animé par la DRIRE, se retrouvent les élus, le conseil régional, les services de l'Etat, des associations, des industriels producteurs et traiteurs de déchets et des commissions diverses. Des groupes de travail spécifiques au thème déchet ont été créés : l'un concerne la communication, le second la réglementation et la technologie et le troisième la préparation du plan. Deux bureaux d'études ont été sollicités l'un pour rechercher l'information et l'autre pour déterminer les possibilités de trouver une décharge de classe 1.

Ces démarches engagées doivent déboucher sur la mise en place d'une commission chargée d'élaborer ce plan. Une des orientations à retenir pour celle-ci sera de faire émerger l'intérêt général, retour d'expérience d'un précédent échec ou l'ensemble des intervenants dans le cadre d'un dossier de décharge de classe 1 n'avait

pas perçu à sa juste dimension l'impact de la démarche sur la population. Du point de vue géologique, il n'y a pas d'autres sites permettant de stocker ces déchets, il importe par conséquent que la démarche réussisse.

H. CRIE : la parole est donnée à la salle.

C. DESMOULINS (DRIRE MIDI-PYRENEES) : la démarche actuelle engagée en MIDI-PYRENEES est similaire à celle de RHONE-ALPES. Ce travail important s'accompagne de supports juridiques et techniques dont la mise en œuvre nécessite des moyens financiers. Dans quelle mesure, les contrats de plan devraient consacrer des montants significatifs pour pouvoir accompagner la politique des plans régionaux d'élimination des déchets industriels.

Mr LEGRAND : une démarche est entreprise en terme de contrat de plan qui doit se traduire notamment par un mandat donné aux différents préfets de région.

Le ministère de l'environnement met des moyens financiers pour accompagner les études faites par l'administration.

Mr GERENTE : au titre du contrat de plan, le ministère de l'industrie apporte son soutien aux PMI par une aide au conseil pour des problèmes d'environnement, recrutement de cadres.

Mr MOUSEL : dans le cadre de l'aide à la réalisation de site de stockage, il faut, en particulier, chercher à comprendre ce que le public attend de la démarche en utilisant une approche sociologique et un peu économique.

Le problème des déchets industriels banals nécessite une approche spécifique par la recherche de partenaires efficaces. Les chambres de Commerce et d'industrie offrent de telles possibilités de partenariat.

A. CABANES (Association AMORCE) : l'état va-t-il se préoccuper de l'harmonisation de son système de fiscalité qui, par le jeu de la TVA favorise l'élimination, défavorise la valorisation et par la loi sur les déchets apporte un message très clair : il faut valoriser et non éliminer.

Mr LEGRAND : un certain nombre de réflexions sur les problèmes tel que l'interaction entre fiscalité et politique sont engagées car la fiscalité n'a pas été développée à l'origine pour prendre en compte la politique environnementale.

M. DESTOT : il n'y a pas une véritable politique en France pour la résorption des points noirs. Consacrer 10 à 20 millions par an quand il y a des centaines de millions à dégager, ce n'est pas une incitation suffisante.

En ce qui concerne la politique de la filière industrielle, l'incitation est insuffisante du côté des pouvoirs publics alors que l'incitation politique par la loi de juillet 1992 existe.

Se donne-t-on les moyens d'encourager les collectivités territoriales qui feront preuve de solidarité écologique en acceptant sur leur territoire des centres d'élimination ?

Mr MOUSEL : sur les points noirs, si l'encadrement de 50 millions qui vient de s'ajouter aux dotations budgétaires antérieures constitue un effort du gouvernement, les orientations budgétaires pour 1994 sont inquiétantes.

La loi de juillet 1992 a mis en place un dispositif d'aide de 5 F à la tonne pour les installations nouvelles acceptant des déchets provenant d'autres communes que la commune d'hébergement. Ce dispositif traite du problème des déchets ménagers mais pas celui de la décharge de classe 1.

C. BRODHAG (Ecole des mines de St-Etienne) : l'administration est elle en mesure de proposer ou de mettre en place des outils d'évaluation réels, internes et externes aux entreprises de façon à disposer, d'une vision d'ensemble du problème déchets (flux, traitement, diminution,...) ?

Mr GERENTE : l'ADEME et la DRIRE commencent à avoir maintenant des déclarations de déchets qui permettent d'avoir une idée plus précise sur la situation mais on est loin du compte.

Une étude financée par l'ADEME montre, au travers de six grandes entreprises que des projets d'amélioration de process rentables peuvent être lancés pour diminuer le volume de déchets.

Par un organisme du ministère de l'industrie, les investissements réalisés par les entreprises dans le domaine de la lutte contre la pollution commence à être suivi.

Mr FERRAND : c'est à l'issue de la deuxième étape de l'étude déchets prescrite aux industriels que l'on pourra avoir une vision correcte quant à la réduction des flux de déchets.

Dans la région RHONE-ALPES, cette réflexion a amené à considérer une révision du plan régional dans les cinq ans au lieu des dix prévus au décret.

Mr POUTISSOU (Association AMORCE) : les journaux annoncent des réductions très importantes de financement de l'ADEME alors que le ministre de l'Environnement considère que l'agence est son outil privilégié. Y a t-il un moyen de compenser ou d'aider les élus des petites communes qui veulent traiter sérieusement les déchets banals ?

Mr MOUSEL : d'une part les décisions budgétaires n'affectent pas la taxe et d'autre part il ne serait pas possible d'envisager qu'une partie plus importante de la taxe soit destinée à aider, c'est contraire à l'esprit de la loi.

Mr MARTIN : existe-t-il un système au niveau des entreprises qui puisse compenser et remplacer ce que sont les syndicats intercommunaux aux petites communes ?

Mr GERENTE : les Chambres de Commerces et d'Industrie peuvent prendre en charge une action collective et répondre ainsi à de telles demandes.

H. CRIE : en réponse à une question concernant le poids des médias sur des événements relatifs aux déchets, et leur manière négative d'aborder les sujets, H. CRIE fait état de la pluralité des médias, de l'attente par le public d'une certaine forme d'information, de la nécessité d'audience, de la difficulté de traiter les sujets techniques ; tous ces éléments constituant autant de lourdeurs pour gérer l'information. ■

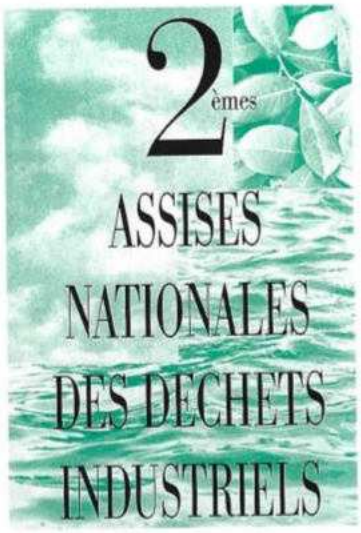

ATELIERS TECHNIQUES

LES FILIERES DE RECYCLAGE ET DE VALORISATION

Yann Marie LE DORE

Atelier présidé par Yann Marie LE DORE (ONYX)
et animé par Josée BLANC-LAPIERRE (FRANCE 2)

Intervenants par ordre d'intervention :

Jean-Pierre LEHOUX - *Administrateur délégué de la FEDEREC (Fédération Française de la Récupération)*

Hugues LEVASSEUR - *Directeur du développement chez TREDI*

Francis CHALOT - *STPD - Ministère de l'Environnement*

Jean LAMBERTI - *Adjoint au délégué à l'Environnement RHONE-POULENC*

Pierre HERISSON - *Vice-Président du Conseil Régional RHONE-ALPES*

Gérard BERTOLINI - *Chercheur au CNRS*

L'industrie du recyclage et de la valorisation doit faire face à un véritable défi : jusqu'alors fondée sur la seule loi du marché et la valeur résiduelle des produits collectés, elle doit maintenant prendre en compte :

- **les exigences sociales de tri et de collecte sélective affichées dans le domaine de la politique des déchets**
- **la responsabilité réaffirmée du producteur dans la bonne élimination (ou valorisation) de ses déchets, ce qui tend à créer de nouvelles filières/de nouveaux partenariats en recyclage et valorisation (celle de la décharge étant réservée d'ici 2002 aux seuls déchets ultimes).**

La dimension européenne pour l'industrie du recyclage et de la valorisation est essentielle : la définition de "règles du jeu" au niveau européen qui est indispensable devrait s'appuyer sur des mesures de prévention et des voies de valorisation complémentaires (réutilisation, recyclage, valorisation énergétique).

Désormais, un fabricant doit se préoccuper :

- **de sa production bien sûr,**
- **du marché et de la vente de ses produits,**

mais aussi

- **du devenir de ses produits en fin de vie en intégrant les possibilités de recyclage et de valorisation de ses composants dès la conception de son produit.**

Ce sont ces éléments qui sont abordés dans le débat suivant qui évoque en outre les problèmes d'éco-bilan, de filières de valorisation et de libre marché.

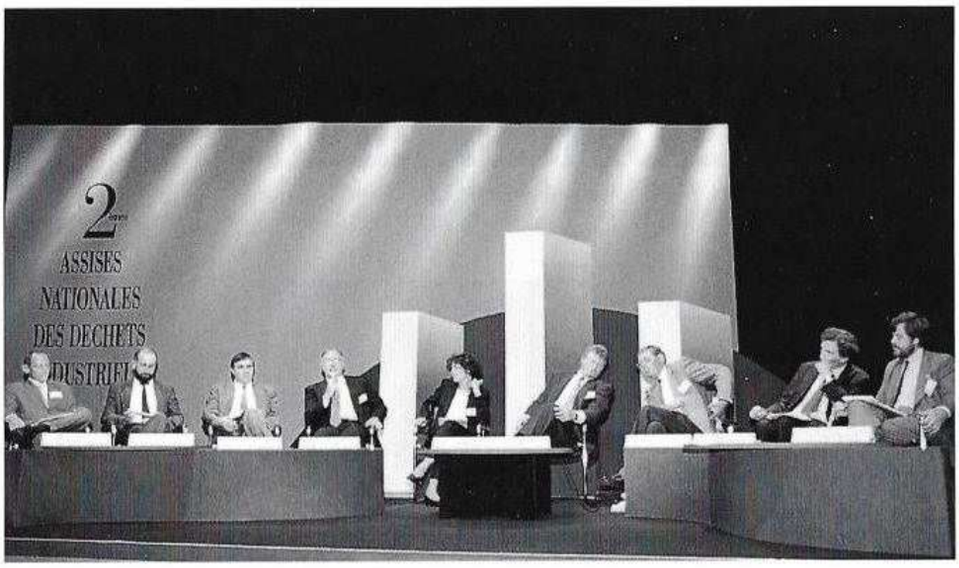

Josée BLANC LAPIERRE :

En matière de déchets, le problème de l'image de marque est énorme pour le grand public. Voyons comment le recyclage et la valorisation peuvent changer cela.

M. LEHOUX pourquoi l'activité de récupérateur recycleur n'est pas rentable ?

M. LEHOUX :

La récupération à fin de recyclage est une activité traditionnelle qui génère des matières premières secondaires, tous matériaux confondus près de 20 millions de tonnes par an, en France : 26 000 emplois directs, un chiffre d'affaires de 33 milliards de francs - 1,5 milliard d'investissement par an. C'est plus du tiers des matières premières utilisées par l'industrie française.

Jusqu'à ces dernières années, le récupérateur qui "écrémait" le meilleur couvrait le coût de son intervention par la valeur de cession des matières secondaires générées. La généralisation du recyclage due à la prise de conscience des problèmes des déchets montre les limites du système : il faut une adéquation entre ce qui est mis sur le marché et ce qui peut être absorbé, sinon les cours s'effondrent.

Josée BLANC LAPIERRE :

M. LEVASSEUR, pouvez-vous nous dresser l'état des lieux pour les déchets dits spéciaux ?

Hugues LEVASSEUR :

Les déchets toxiques spéciaux, en France, représentent par an 4 millions de tonnes. Notre travail consiste à traiter ces déchets et si possible à les recycler, ce qui n'est pas chose aisée : le SYPRED recycle 5% des produits difficiles qu'il traite. Dernièrement, nous avons extrait 3 tonnes de mercure pur à partir de 60 tonnes de déchets. Ce souci de valorisation s'applique à tout procédé chez nous : incinération avec récupération d'énergie et revalorisation des métaux, etc... mais nous devons faire face à des difficultés économiques, normatives et techniques.

Josée BLANC LAPIERRE :

M. CHALOT, comment se fait-il que la réglementation ne reconnaisse pas l'effort des professionnels ?

M. CHALOT :

Au contraire, la politique développée par la France se veut très pragmatique.

Contrairement aux Allemands qui donnent une priorité effrénée au ramassage sélectif, veulent faire tout, tout de suite et d'une seule manière à savoir le recyclage quasi exclusif, la France défend au plan européen une position réaliste : faite de concertation, de progressivité et de complémentarité des modes de valorisation à savoir le réemploi, le recyclage et la valorisation énergétique.

Un point d'accord important cependant : désormais, il faut faire porter la responsabilité du bon traitement des déchets et de leur valorisation sur l'ensemble des acteurs économiques, sur toute la chaîne production, distribution.

Donc du réalisme, mais en prouvant qu'il est possible d'aller de l'avant et de proposer des contre-modèles à ces systèmes tels qu'en Allemagne, qui sous-couvert de préoccupation d'environnement, permettent une démarche économique limitant la pénétration de produits de provenance étrangère.

Josée BLANC LAPIERRE :

M. LE DORE avez-vous une solution ? A-t-on trop fait rêver ?

M. LE DORE :

Ce matin, M. TOPFER nous parlait d'autarcie, il y a deux ans, on me traitait de germanophobe, je vois qu'aujourd'hui tout le monde a atterri : il ne suffit pas de décider de recycler, de doper financièrement la démarche et ainsi de déréguler complètement les politiques d'environnement des autres pays européens. Aujourd'hui, tout s'écroule et on va pouvoir enfin travailler sur le recyclage : nous sommes à peu près d'accord avec M. BARNIER sur le recyclage et les filières de recyclage. Quand nous avons vu les Allemands, il y a un mois à Bonn, ils nous ont dit : "C'est vrai, on perturbe votre marché, on dope le vieux papier, le plastique, d'ailleurs on vous paie votre politique de recyclage..." Face à cela, il faudrait quand même que l'Europe existe, et l'Europe, ce n'est pas l'Allemagne.

Connaissant les réalités économiques, nous disons 18 à 22% de recyclage matière, 8 à 10% de compost, 55% d'incinération avec récupération d'énergie, soit au total 85%. Le rêve, c'est l'affichage du zéro déchet, les 33% de recyclage matière sans débouché pour au moins 15%, 33% de compost (dont une bonne part se retrouvera en décharge) et 33% d'incinération. C'est beau, c'est magnifique mais totalement irréaliste.

Josée BLANC LAPIERRE :

M. LAMBERTI, vous n'avez pas ces soucis car vous faites votre propre recyclage.

M. LAMBERTI :

Pas sur tous nos procédés malheureusement, car pour nous, les matières premières dans la chimie de Rhône Poulenc représentent entre 30 et 60% du prix de revient des produits. Nous avons toujours eu le souci d'optimiser nos consommations de matières premières et d'énergie. Deux